

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 20 Mars 2026

**DATE DE CONVOCATION** : 16 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :   - En exercice : 11                   - Présents : 11  
                                  - Votants : 11                       - Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le seize mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents** : Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES, Jean – Luc DECHAMP, Cynthia LANTZ, Corentin COURTIER, Laura MORLET, Michel COURTIER, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, André LADET.

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Pouvoirs** : /

**Secrétaire de séance** : Michel COURTIER

**Objet de la délibération : Désignation des membres de la Commission  
Communale affaires sociales et scolaires**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'élection des membres de la commission communale des Affaires sociales et scolaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

**OUI** cet exposé et après en avoir délibéré,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR :**

**DÉSIGNE** les membres suivants pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission Communale affaires sociales et scolaires, sous la présidence de M. Bruno GAUTIER, le Maire :

- Madame Sophie GUITTON : Vice-présidente,
- Madame Lydie CAUMES,
- Monsieur André LADET,
- Madame Angélique MEUNIER,
- Madame Laura MORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, Le 23 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Michel COURTIER

Le Maire,  
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

077-217703438-DE-2026-023-DE

Le présent document est susceptible d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

AGED